

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201110-01-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

Republique Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	11

Date de convocation
04 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **LAURENT TROGRIC**, Président.

Présents : Pascal **BARTOSIK**, David **BLASIUS**, Valentin **DETHOU**, Sébastien **DOSE**, Dominique **GRANDIEU**, Pierre **JULIEN**, Ludovic **LEGGERI**, Jean-Jacques **MAXANT**, Sébastien **POINT**, Laurent **TROGRIC**.

Absents : Carole **SALEUR**, Denis **MACHADO**.

Représentés : Odile **BEGORRE-MAIRE** à Laurent **TROGRIC**.

Monsieur Laurent **TROGRIC** a été nommé secrétaire de séance

Objet : Groupement de commande de prestations d'impressions et reprographie – Autorisation de signer l'accord cadre

N° de délibération : 1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur Le Président

Par délibérations approuvées en 2019, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey et Saizerais ont adhéré au groupement de commandes d'impression et reprographie décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Impression Off-set
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats).

Cet accord cadre est lancé pour une durée de 3 ans.

Déclaré deux fois sans suite, cette procédure d'appel d'offres a été relancée une troisième fois le 2 mai 2020 et les offres ont été reçues le 2 juin 2020.

La commission d'appel d'offres du groupement s'est réunie le 13 octobre dernier et a attribué l'accord cadre aux sociétés suivantes :

- Lot 1 : Impression Off-set :
- IMPRIMERIE MODERNE
- IMPRIMERIE THORAX S.A.
- LA NANCEIENNE D'IMPRESSION
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats) :
- IMPRIMERIE MODERNE
- IMPRIMERIE THORAX S.A.
- LA NANCEIENNE D'IMPRESSION
- HELIO-SERVICE S.A.

Le présent document remettra en concurrence les titulaires de l'accord cadre lors de l'expression des besoins individuels.

A titre indicatif, les montants estimés sont les suivants :

	Montants estimés
Lot 1 : Impressions Off-set	170 000 € HT
Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats)	50 000 € HT
Total	220 000 € HT

Il vous est demandé d'autoriser la signature l'accord-cadre de prestations d'impression et reprographie selon les termes évoqués ci-dessus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2020,

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de prestations d'impressions et reprographie sans montant avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Impression Off-set :
- IMPRIMERIE MODERNE
- IMPRIMERIE THORAX S.A.
- LA NANCEIENNE D'IMPRESSION
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats) :
- IMPRIMERIE MODERNE
- IMPRIMERIE THORAX S.A.
- LA NANCEIENNE D'IMPRESSION
- HELIO-SERVICE S.A.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC